

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER
du 29 novembre 2023
(visioconférence)

Le Conseil académique de l'université des Antilles, dans sa séance du 29 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,

Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Campagne d'emplois enseignants-chercheurs 2024

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du Conseil académique de procéder au vote :

il est demandé au Conseil académique de se prononcer sur les demandes de recrutement des maîtres de conférences (MCF).

Résultat du vote	Membres en exercice	61
	Nombre de membres présents ou représentés	33
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	33

Avis : FAVORABLE

Les demandes de recrutement des maîtres de conférences, conformément au tableau joint en annexe, sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil académique.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Pointe-à-Pitre, le 30 novembre 2023

Le Président de l'université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



<https://filesender.renater.fr/>

CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER
DU 29 novembre 2023
CAMPAGNE EMPLOIS 2024
synthèse des demandes Maîtres de conférences
prise de fonction 01/09/2024

N°	Composante	Corps	Article	N° Poste	CNU	intitulé disciplines	avis conseil UFR	avis conseil de pôle	avis conseil académique plénier
1	INSPE 971	MCF	26-1	0751	70	Sciences de l'éducation	FAVORABLE	FAVORABLE	
2	INSPE 971	MCF	26-1	0763	70	Sciences de l'éducation	FAVORABLE	FAVORABLE	
3	FDE	MCF	26-1	0165	01	Droit privé et sciences criminelles	FAVORABLE	FAVORABLE	
4	FDE	MCF	26-1	0022	02	Droit public	FAVORABLE	FAVORABLE	

N°	Composante	Corps	Article	N° Poste	CNU	intitulé disciplines	avis conseil UFR	avis conseil de pôle	avis conseil académique plénier
5	FDE	MCF	26-1	0105	02	Droit public	FAVORABLE	FAVORABLE	
6	FDE	MCF	26-1	0356	05	Sciences économiques	FAVORABLE	FAVORABLE	
7	INSPE972	MCF	26-1	0701	70	Sciences de l'éducation	FAVORABLE	FAVORABLE	
8	LSH	MCF	26-1	0123	71	Sciences de l'information et de la communication	FAVORABLE	FAVORABLE	
9	SEN	MCF	26-1	0012	67	Biologie des populations et écologie	FAVORABLE	FAVORABLE	

N°	Composante	Corps	Article	N° Poste	CNU	intitulé disciplines	avis conseil UFR	avis conseil de pôle	avis conseil académique plénier
10	SEN	MCF	26-1	0323	26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	FAVORABLE	FAVORABLE	
11	SEN	MCF	26-1	0311	27	Informatique	FAVORABLE	FAVORABLE	
12	SJE	MCF contractuel	26-1	0120	03	Droit public	FAVORABLE	FAVORABLE	
13	SJE	MCF contractuel	26-1	0145	01	Histoire du droit et des institutions	FAVORABLE	FAVORABLE	
14	SJE	MCF contractuel	26-1	0231	02	Sciences économiques	FAVORABLE	FAVORABLE	